

**REGLES PARTICULIERES
CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD MINIME/CADET**

ARTICLE 1 – COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCA ou Inter Jeune. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Ages et Cylindrées :

Les cylindrées imposées sont :

12/13 ans : 85cc 2 temps, 90cc 4 temps ou 150 4 temps, moteur à vitesse et refroidissement liquide.

13/15 ans : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps

Les machines devront avoir les dimensions des parties cycles identiques.

ARTICLE 2 - NUMERO DE COURSE

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2014 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 - FORMULE

Le Championnat de France de Quad Minime/Cadet 2014 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 4 – EPREUVES DE MOTOCROSS

Deux séances d'essais libres seront organisées. Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille.

4.1 SELECTION DES PILOTES :

La sélection des pilotes s'effectuera après les essais qualificatifs et ensuite seulement 2 "réserves" seront retenues pour leur éventuelle participation aux courses.

⇒ S'il y a jusqu'à 32 pilotes :

Les 30 pilotes les plus rapides des essais qualificatifs seront qualifiés.

Pilotes de réserve :

Le premier pilote de réserve sera le pilote classé 31^{ème} et le deuxième pilote de réserve sera le pilote classé 32^{ème}.

⇒ S'il y a plus de 32 pilotes :

Les pilotes seront répartis entre deux groupes "A" et "B" en fonction de leur classement (classement de l'année précédente pour la 1^{ère} épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les pilotes non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Les 15 pilotes les plus rapides du Groupe A et les 15 pilotes les plus rapides du Groupe B seront qualifiés.

Pilotes de réserve :

Le 1^{er} réserviste sera le pilote ayant obtenu le meilleur chrono le second sera le premier non qualifié de l'autre Groupe.

Les changements de groupe sont interdits.

Si le nombre de pilotes à diviser est un nombre impair, le Groupe A comprendra un pilote de plus que le Groupe B.

Participation des pilotes de réserve :

La décision de faire participer les réservistes aux manches sera prise 5mn avant chaque départ dans le cas où il manquerait un ou deux pilotes dans le parc d'attente.

Un pilote de réserve qui n'était pas autorisé à prendre le départ de la 1^{ère} manche pourra, si nécessaire, prendre le départ des autres manches.

Les deux pilotes de réserve devront rester sur l'épreuve jusqu'à la fin de celle-ci.

ARTICLE 4BIS – EPREUVES D'ENDURANCE TT

Essais libres : 10 mn

Essais chronométrés : 10 mn

ARTICLE 5 – EPREUVES

- Départ :

Epreuves de Motocross : Les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

Epreuves d'Endurance TT : Les départs « type le Mans » seront donnés.

- Durée :

Epreuves de Motocross : Chaque épreuve se disputera en 3 manches de 10 mn + 2 tours séparées par un intervalle de 45mn maximum.

Epreuves d'Endurance TT : Chaque épreuve se disputera en 2 manches de 20 mn.

ARTICLE 6 - MOTOCYCLES

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

DEFINITION :

Un quad est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrière assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.
- Les roues à bâtons et à rayons ainsi que les jantes en carbone sont interdites.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm, quelque soit la compression de l'amortisseur, mesure prise en charge (pilote sur la machine).
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente.
- La plaque arrière sera en plastique souple.
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot en matière dur (type téflon et non alu) à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et du châssis. Afin d'empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- Les gardes boue doivent être en matériaux souples.

- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.
- "Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM".
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon)
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.
- Un feu rouge type « Led » à l'arrière est obligatoire (minimum 10cm).
- Contrôle de bruit : se référer à l'article 8.5 du Règlement Général Motocross, la mesure sera prise avec le pilote sur la machine.

PLAQUES DES MACHINES :

- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.
- La plaque frontale et arrière aura un fond vert, avec numéros blancs, mate.
- La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.

TRES IMPORTANT

Dimension de la plaque avant	15 x 20 cm
Dimension de la plaque arrière	23 x 28 cm
Dimension des chiffres	14 cm de haut <u>minimum</u>

Toutes ces dispositions techniques sont applicables à l'ensemble de la discipline quad.

ARTICLE 7 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage de l'ensemble du Championnat se fera par transpondeurs. Les pilotes devront respecter l'Article 5 Alinéa 6 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 8 – HORAIRES POUR LES EPREUVES DE MOTOCROSS

La veille de l'épreuve :

13 h 30	20 h 00	Contrôles Administratif et Technique
---------	---------	--------------------------------------

Le jour de l'épreuve :

Matin :

Jusqu'à 36 pilotes :

8 h 00	9 h 00	Libre Organisateur
9 h 15	9 h 25	1 ^{ère} séance essais libres 10 mn
Libre Organisateur		
10 h 30	10 h 40	2 ^{ème} séance essais libres - 10 mn
Libre Organisateur		
12 h 00	12 h 15	Qualifications - 15 mn

Après Midi :

14 h 00	14 h 25	Libre Organisateur
14 h 30		1 ^{ère} manche – 10 mn + 2 tours
Libre Organisateur		
16 h 00		2 ^{ème} manche – 10 mn + 2 tours
Libre Organisateur		
17 h 30		3 ^{ème} manche – 10 mn + 2 tours

Epreuves d'Endurance TT : Pour tout point non précisé dans ce règlement se référer aux règles particulières du Championnat de France Endurance TT Quad NCA/Inters.